

## **Commune de Veyrier**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 12 mars 2024 à 19h30**

Salle du Conseil municipal

- Sont présents : M. A. PAUTEX, Président  
Mmes A. BATARDON, M. BESSAT-MACCHI, G. BISSON,  
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE,  
Conseillères municipales
- MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, C. BUCHWALDER, O. DUC,  
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, S. KAPANCI, S. LUISIER,  
Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, F. SCHOCH,  
S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY,  
Conseillers municipaux
- Sont excusés : Mmes M. CHERBULIEZ, M. BARRAS, Conseillères municipales  
M. J. JOUSSON, Conseiller municipal
- Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente  
M. J.-M. MARTIN, Vice-président  
M. C. ROBERT, Conseiller administratif  
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale  
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires et d'une extension du restaurant scolaire sur le site de Bois-Gourmand – demande de crédit d'étude (prop. n°24.01) – Rapport de la commission des constructions du 27 février 2024 – Délibération.
5. Propositions du Conseil administratif.
  - a) Projet de modification des limites de zones Tricouni / Marais – MZ 30'197 (prop. n°24.02)
6. Propositions des Conseillers municipaux.
7. Questions et divers.

**Le président** ouvre la séance et demande de respecter une minute de silence en mémoire de M. Jean-Noël GENET, décédé la semaine précédente, qui fut Conseiller municipal de 1999 à 2003, Conseiller administratif de 2003 à 2007 et Maire de la commune en 2004, ainsi qu'en mémoire de M. Eric MATTHEY, beau-père de Mme Claude-France MATTHEY, Conseillère municipale.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2024.

*Le procès-verbal du 6 février est approuvé par 19 oui et 2 abstentions.*

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président** rappelle que deux courriers de l'ACG liés au droit d'opposition des Conseillers municipaux ont été reçus et transmis aux membres de ce Conseil. Il indique que le voyage de fin de législature du Conseil municipal se déroulera du 8 au 10 novembre 2024. Des informations à ce sujet seront transmises ultérieurement. La 45ème course pédestre à travers les coteaux de Bernex aura lieu le 27 avril prochain. L'inscription et le programme sont disponibles sur le site [www.coursebernex.com](http://www.coursebernex.com).

La dernière communication concerne un courrier de M. ZANICOLI, daté du 8 février dernier, annonçant sa démission du Conseil municipal, dont il fait la lecture : «Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, chères et chers collègues. Par ce courrier, je vous fais part de ma démission du Conseil municipal au 31 mars 2024. J'ai apprécié cette période et j'ai pris beaucoup de plaisir à vous côtoyer. Je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, chères et chers collègues, mes meilleures salutations».

**Le président** prononce ensuite le discours suivant : «Serge a siégé plus de huit ans dans cet hémicycle et présidé le Conseil municipal de juin 2017 à mai 2018. Pour ma part, je garderai de toi le souvenir d'une personne enthousiaste, bonne vivante, fidèle à ses valeurs et qui a toujours cherché à défendre les intérêts des Veyrites. Avec toi, pas de blablas, mais du factuel. Cher Serge, tu vas nous manquer, c'est certain. Nous aurons toujours l'occasion de nous croiser dans la commune. Bonne chance dans ton nouveau défi et j'hésitais, ce soir, à faire voter ta démission, mais il semblerait qu'on ne le puisse pas.»

**M. SCHOCH** prononce le discours suivant : «Cher Sergio, permets-nous, ce soir, de nous adresser à toi avec un brin de familiarité et d'amitié ! Alors on recommence : "Cher Peppone", figure emblématique du groupe Veyrier-Ensemble, le succès des élections de 2015 t'a conduit au poste de Conseiller municipal au sein de ta commune. C'est très rapidement que tu as obtenu le respect de tes pairs au sein des commissions auxquelles tu as participé et pour lesquelles tu t'es largement investi. Figure marquante, personne charismatique et pleine de bon sens, c'est tout naturellement que tu fus un interlocuteur important, à la fois pour notre parti, mais également lors de débats contradictoires au sein de cet hémicycle. 1<sup>er</sup> juin 2017, 1<sup>er</sup> président Veyrier-Ensemble du Conseil municipal : un rôle que tu as brillamment assumé et qui t'a rendu très fier, comme nous tous. Mais ta plus grande satisfaction

fut certainement celle des élections de 2020. Il s'agissait pour Veyrier-Ensemble de réitérer ses excellents résultats de 2015. Grâce à ton investissement au sein du groupe et ta capacité de motivation, le succès fut à nouveau au rendez-vous. Encore une fois, tu nous confirmes ton engagement sans faille pour Veyrier-Ensemble. Les valeurs que tu portes et tes qualités humaines nous manquerons. Après neuf ans passés au sein du Conseil municipal, il va sans dire que tu laisseras un grand vide dans cet hémicycle. Au nom de Veyrier-Ensemble, nous te remercions chaleureusement pour tout ce que tu nous as apporté et te souhaitons le meilleur à venir. Merci Sergio, merci Peppone.»

**M. HUTZLI** prononce le discours suivant : «Peppone, je ne sais pas d'où te viens ce surnom, mais il me rappelle cette série des Don Camillo dans les années 60 et dans laquelle Don Camillo et Peppone se frottaient dans un petit village du Pô, au nord de l'Italie. Peppone est un personnage sympathique, italien typique, franc, solide, un peu moqueur, mais toujours respectueux et souvent en bagarre avec son curé, Don Camillo. La seule différence avec toi, c'est qu'il était membre du parti communiste italien. Tiens ! Aurait-on fait un remake de cette série à Veyrier avec le PDC ? Et bien non. Même si nous n'avons pas toujours été d'accord sur certains sujets, c'est toujours avec respect, franchise, transparence et persévérance que nos échanges ont eu lieu, que cela soit au Conseil municipal, en commissions ou lors des réunions de l'Entente. Tes interventions étaient très souvent justes et empreintes de bon sens. Enfin non, pas toujours, lorsque que le sujet concernait le FC Veyrier Sports. Merci à toi. Le groupe Le Centre gardera cette image de Monsieur Serge ZANICOLI et le remercie pour son engagement. En ce qui me concerne personnellement, je te dois, ainsi qu'à ton groupe, des remerciements particuliers. En effet, c'est beaucoup grâce à toi que j'ai pu exercer, durant un an, la fonction de Président de ce Conseil municipal. Je te souhaite tout le meilleur pour la suite de ta carrière, dans tous les domaines de ta vie associative. Bonne route Peppone !»

**Mme BESSAT-MACCHI** gardera un très bon souvenir de sa collaboration avec M. ZANICOLI, particulièrement lorsqu'il était vice-président et elle-même présidente de ce Conseil municipal. Une année difficile, avec des papables différents, mais durant laquelle ils ont bien collaboré et appris à se connaître. Elle a toujours apprécié sa franchise, son franc-parler et son ouverture sur les discussions, malgré leurs divergences d'opinions. Elle a apprécié travailler avec lui et lui souhaite le meilleur pour la suite. Le groupe Socialistes-Vert.e.s le remercie également.

**Mme GAUTROT** remercie M. ZANICOLI pour sa participation aux différentes commissions qu'ils ont partagées. Ses propos ont toujours été pertinents et respectueux, mêmes s'ils ne partageaient pas toujours les mêmes opinions. Elle gardera un bon souvenir de lui et lui souhaite bonne chance pour la suite.

**M. MONNAT** déclare que le départ de M. ZANICOLI enlèvera une touche du sud du pays à ce Conseil municipal. Il comprend que participer à ce dernier et passer une partie de l'année au sud des Alpes puissent être difficiles. Il lui souhaite le meilleur et de profiter de sa maison au Tessin. Il se réjouit de le croiser dans la commune et le remercie de son engagement et de sa sympathie.

**M. ZANICOLI** remercie les membres de ce Conseil pour leurs messages qui le touchent. Il fait le discours suivant : «Bonsoir à tous, cela fait neuf ans maintenant

que je m'investis dans la politique communale avec envie et motivation. L'occasion m'est donnée de remercier plusieurs personnes : les employés communaux, pour tout le travail qu'ils fournissent tout au long de l'année avec assiduité et toutes les personnes de cet hémicycle, avec qui les échanges et les rapports professionnels étaient respectueux et riches. Je garderai d'excellents souvenirs de nos sorties récréatives (Bruxelles et le Jura). Elles nous ont permis de mieux nous connaître, de partager des moments exceptionnels et drôles à la fois (une petite pensée à mon ami Laurent) et ceci dans un contexte hors politique. Les commissions ont été, à mes yeux, un point crucial car c'est à travers elles que le travail de Conseiller municipal a pris tout son sens. Ma vision de la politique est d'être au service de la commune et de ses habitants. Mes critères sont les suivants : l'anticipation, le respect et le bon sens. J'espère les avoir honorés. Aujourd'hui, la décision de refermer le livre de la politique pour le 31 mars 2024 m'appartient. Ces années ont été très enrichissantes, néanmoins, et je me dois de le mentionner ce soir, je quitte la politique avec une pointe de déception ; c'est ainsi. Bien à vous».

*Applaudissements.*

### **3. Communications du Conseil administratif.**

**Mme TAGLIABUE** annonce les prochaines manifestations, soit l'exposition de photographie de Loïc Bartolini intitulée «Carnet de voyages» qui se tiendra du 8 mars au 24 mars à la Mansarde, la conférence spectacle «Schubert : recettes, remixes et beautés» qui aura lieu le 23 mars à 20h à la salle Grand-Salève et l'exposition de peinture, «Trajectoire», d'Irène Thévenaz qui se déroulera du 20 avril au 5 mai à la Mansarde. Le spectacle de danse «Yumé» animé par la compagnie Beaver Dam pour le jeune public, se tiendra le 21 avril à 16h à la salle Grand-Salève. L'événement «Bourgeons en fête», une fête du printemps qui offre un mini champs des possibles et qui mettra en avant l'économie circulaire et le développement durable, aura lieu du 24 au 26 mai 2024 dans l'espace de l'ancienne salle communale et sur l'esplanade qui se trouve à côté.

**M. ROBERT** répond à la question posée par Mme CHERBULIEZ lors du Conseil municipal précédent concernant les inondations dans le parking de la clinique du Grand-Salève. Avant toute chose, il rappelle que ce parking est la propriété de la clinique et qu'elle doit donc en assurer l'entretien. L'administration communale s'est adressée à elle en date du 15 février 2024 pour savoir quelles mesures allait prendre l'établissement pour résoudre ce problème. Il ressort de la réponse de la clinique que le bâtiment a été pensé pour que les eaux pluviales soient drainées au niveau du parking -2. Là, elles s'écoulent dans des rigoles qui permettent leur élimination par des regards. Elles sont ensuite pompées activement, puis rejetées dans les égouts. Il semblerait qu'un technicien de la clinique inspecte quotidiennement les lieux pour détecter la présence d'eau et enclencher les pompes manuellement. Le Conseil administratif souhaite éclaircir cela.

Il répond ensuite à une demande de M. HUTZLI concernant les jeux du préau de l'école de Grand-Salève et le marquage du terrain de basketball. La commune mandate une entreprise pour contrôler les jeux pour enfants sur sept sites différents, comme la ligne inscrite au budget le prévoit. Bien que l'entreprise ait changé cette année, les modalités de contrôle restent les mêmes : des contrôles fonctionnels ont

lieu trois fois par an et un contrôle complet est pratiqué une fois par an. Cependant, l'entreprise inspecte uniquement l'aspect sécurité des jeux. Le service des Routes et espaces verts passe régulièrement pour contrôler les autres aspects. Or, une installation conforme un jour peut se révéler défaillante quelques semaines plus tard, selon ce qu'elle a subi dans l'intervalle. A partir de cette année et pour répondre aux nouvelles exigences, il y aura également un contrôle de l'état des surfaces de jeux, mais les marquages ne font pas partie de ce contrat. Un nouveau marquage du terrain de basket sera entrepris dès que les conditions météorologiques seront favorables.

Finalement, concernant l'éclairage de l'escalier entre l'école de Grand-Salève et le Fil d'Argent, **M. ROBERT** indique que le luminaire a été réparé à la suite d'un court-circuit.

#### **4. Construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires et d'une extension du restaurant scolaire sur le site de Bois-Gourmand – demande de crédit d'étude (prop. n°24.01) – Rapport de la commission des constructions du 27 février 2024 – Délibération.**

**M. BARRO** indique qu'une excellente discussion en commission des constructions a eu lieu. Il rappelle les éléments principaux qui y ont été discutés en raison de l'important financement de ce projet. Les commissaires se sont demandé si le PLQ, vieux de 25 ans et destiné à des bâtiments d'utilité publique, était toujours en adéquation. L'étude de faisabilité qui prévoit deux salles de 110m<sup>2</sup> au premier étage n'a pas convaincu la majorité des Conseillers municipaux qui se sont demandé s'il n'était pas plus judicieux d'agrandir la construction. Dans le rapport, ils demandent qu'une économie sur le projet soit étudiée. En effet, une plus grande efficacité en termes de ratio au m<sup>2</sup> ne signifie pas être plus cher car l'offre propose un bâtiment de meilleure conception. À titre de recommandation, il est possible de construire un bâtiment légèrement plus grand pour avoir des salles mieux dimensionnées et permettant plus de polyvalence, bien que les besoins du SRED ne le justifient pas pour le moment. Ces salles du premier étage pourraient être affectées à des locaux d'enseignement. Concernant les besoins du parascolaire et du restaurant scolaire, tous les commissaires se sont ralliés à la volonté d'améliorer l'accueil des enfants à midi et durant le parascolaire qui se déroule actuellement au sous-sol de l'école de Bois-Gourmand. Ils ont également évoqué la chaufferie à bois, qui présente d'énormes avantages, dont une neutralité CO<sub>2</sub>, bien qu'elle rejette des particules qui ne sont pas appréciées de tous. Il serait dommage d'installer un chauffage autonome alors qu'une chaufferie est déjà disponible. Comme elle devra certainement être révisée, l'équipement et la distribution du chauffage pourront alors être optimisés, mais des études permettront de démontrer cela. Il ajoute que plusieurs commissaires ont considéré que les coûts de l'étude et des travaux étaient estimés assez largement et qu'ils souhaitent, tout en votant la délibération telle qu'elle leur a été proposée, recommander au Conseil administratif et au service de l'administration de rester en dessous du crédit d'étude et de construction. Il pourrait y avoir une marge d'environ CHF 1'000'000 à CHF 1'500'000 sur l'estimation initiale des coûts des travaux, mais l'étude le démontrera lors du prochain vote du crédit de construction, lorsque celui-ci sera déposé au Conseil municipal. Au nom de la commission des constructions et du groupe PLR, il recommande de voter ce budget afin de permettre un meilleur accueil des enfants lors des activités parascolaires et des repas de midi.

**M. LUISIER** remercie M. BARRO et indique que ce projet présente de nombreux atouts. Se situant sur un site ayant fait l'objet d'un PLQ en 1999, sa réalisation en est simplifiée. Celle-ci répond ainsi aux besoins futurs concernant le parascolaire mais également au besoin d'espace de 90 enfants, contraints de prendre leur repas dans le hall d'entrée de l'école de Bois-Gourmand. Cette construction se veut flexible, assurant ainsi une utilisation adaptée aux différents besoins, qui seront affinés tout au long du projet. À ce sujet, une légère augmentation du volume du bâtiment, soulignée par M. BARRO, permettrait d'optimiser le nombre de salles à disposition. Ce bâtiment est une nécessité qui répond aux besoins scolaires et parascolaires. Le groupe Veyrier-Ensemble acceptera ce projet de délibération.

**M. BALDIN** indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s approuve le crédit d'étude pour la réalisation d'un nouveau bâtiment sur le site de Bois-Gourmand. En effet, ce futur bâtiment permettra de résoudre le problème du manque de locaux dédiés à la restauration et à l'animation parascolaire dont pâtissent actuellement tant les élèves que le personnel de l'école de Bois-Gourmand.

**M. ZUFFEREY** informe que les Vert'libéraux sont favorables au crédit d'étude et au projet de bâtiment dédié aux activités parascolaires sur le site de Bois-Gourmand. Ils remercient M. BARRO pour le rapport de commission complet et précis et tiennent à rejoindre le sentiment de la plupart des commissaires sur le coût estimatif des travaux qu'ils ont jugé élevé. Cependant, ils sont certains que l'administration a bien entendu leurs doléances et qu'elle en tiendra compte pour la suite du projet.

**Mme DESARDOUIN** indique que le crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités parascolaires et à l'extension du restaurant scolaire est nécessaire. Le plan financier qui s'élève à CHF 1'050'000 lui semble exorbitant, mais elle fait confiance au Conseil administratif pour trouver un juste milieu, dans l'intérêt de la commune et afin d'assurer un espace sécurisé pour le bien-être des enfants. Les explications complémentaires apportées la confortent dans sa prise de décision et elle accepte le projet de délibération.

**M. HUTZLI** remarque que le besoin en classes est aujourd'hui moins important qu'il y a quelques années. Le GIAP, en revanche, en aura une plus grande utilité car il n'est, en effet, pas normal que des enfants mangent dans les corridors. Le projet satisfait le groupe Le Centre mais il serait désirable que ces salles puissent être, en cas d'augmentation de la population de la commune, adaptées en classes. Ils se rallient aux autres groupes et voteront la délibération.

*Le rapport de la commission des constructions est accepté à l'unanimité – 21 oui.*

**Le président** donne lecture du projet de délibération.

*La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.*

Au nom du Conseil administratif, **M. ROBERT** remercie les Conseillers municipaux pour ce vote et se réjouit de revenir vers eux avec un projet de construction et une enveloppe amincie par rapport à la proposition initiale. Il tentera de tenir compte des différents éléments avancés dans le rapport de la commission des constructions du 27 février 2024.

## 5. Propositions du Conseil administratif.

### a) **Projet de modification des limites de zones Tricouni / Marais – MZ 30'197 (prop. n°24.02)**

**M. ROBERT** précise que la commission d'aménagement du territoire et environnement a été informée de ce projet lors de sa dernière séance, afin de lui donner un délai supplémentaire pour examiner cette demande de modification de zones. En effet, pour ce type d'objet, la commune dispose de 60 jours pour décider par le biais d'une délibération. Or, faisant suite à une enquête publique au cours de laquelle différentes remarques ont été formulées par deux associations, il convenait de dégager du temps pour que la commission puisse procéder à des auditions dans le délai octroyé. La genèse de cette demande est liée à une mise en conformité énergétique des immeubles situés sur deux parcelles à la hauteur des Tournettes. Afin de financer la rénovation énergétique et l'amélioration des conditions d'habitat des immeubles dits de «Tricouni» situés sur la parcelle 15803, leur propriétaire, la Caisse de pensions Migros (CPM), a envisagé de surélever les bâtiments existants et d'en construire de nouveaux. En 2019, le propriétaire a donc déposé une demande de renseignements auprès des autorités cantonales. Le département du territoire s'est montré favorable au projet, à la condition qu'une image directrice associant habitants, associations et autres acteurs concernés soit élaborée. Cependant, les immeubles se trouvent actuellement en zone 4B et leurs gabarits sont supérieurs à ce qui est admis en zone 4. Il est donc nécessaire de procéder à une modification de zone au préalable afin de mettre le site en conformité et de permettre une surélévation de certains bâtiments. Dans ce cadre, il a été décidé d'étendre cette modification de zone à la parcelle n°10107, car les propriétaires doivent procéder à des transformations énergétiques et leur immeuble dépasse également les gabarits acceptés en zone 4. Bien que la commune ne soit pas porteuse du projet, elle a accepté d'être associée à la réalisation de cette image directrice, afin de faire part de ses attentes de façon anticipée. L'image directrice prévoit la surélévation de certains immeubles, la construction de bâtiments plus bas, l'élimination des parkings en surface avec la construction de places en sous-sol, une végétalisation et une arborisation de meilleure qualité. Elle prévoit, à terme, une requalification de la place des Tournettes pour donner naissance à des surfaces d'activité, fort utiles vu le nombre d'habitants concerné. Si le Conseil administratif est favorable à un projet améliorant l'habitat, il a fait part, dès le début, de son opposition à une surélévation excessive. D'une part, il a demandé qu'aucun immeuble ne dépasse 21 mètres - s'agissant de bâtiments de logements, il est possible d'aller jusqu'à 27 mètres - et que les immeubles du chemin des Marais ne dépassent pas 15 mètres afin de respecter les principes d'épannelage que la commune applique en bordure de zone villas. Pour ces derniers, seul un attique en retrait est donc possible. Il est également important que la dérogation à l'obligation d'élaborer un PLQ accordée par l'Etat soit conditionnée au respect des principes d'implantation, de gabarit, d'accès et de cheminements de l'image directrice. Il convient donc de demander clairement qu'un PLQ soit établi si tel ne devait pas être le cas. Il laisse aux Conseillers municipaux le soin de décider s'ils souhaitent que la commission poursuive sa réflexion sur ce sujet.

**Mme BATARDON** indique que l'image directrice du projet a été présentée par la CPM lors d'une commission en avril 2022. Une approche participative de type

ateliers/discussions a été réalisée avec les habitants de Tricouni par les auteurs de ce projet. Dès le début, les démarches ont été constructives et les choses semblent avoir été faites correctement. Bien que la commune ne porte pas ce projet, elle s'est associée avec les responsables pour discuter, émettre quelques réserves et stipuler que si la CPM déroge aux principes émis par la commune, cette dernière demandera la mise en place d'un PLQ. Le groupe Veyrier-Ensemble trouve cette proposition intéressante et relève que la CPM s'est engagée à ne pas augmenter les loyers des logements actuels, car l'augmentation du nombre d'appartements financera les rénovations. L'acceptation de la modification de zone par le Conseil municipal conditionne la réalisation de ce projet. Ils entrent en matière, renvoient cette proposition en commission d'aménagement du territoire et environnement et demanderont un amendement à cette proposition de façon que les bâtiments soient réalisés en THPE rénovation. Ils saisiront l'opportunité d'une réflexion autour d'une demande de concours d'architecture.

**Mme BESSAT-MACCHI** déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s accueille avec intérêt ce projet et apprécie particulièrement son aspect participatif. Ce projet permettra une augmentation de la verdure, nécessaire dans le contexte actuel. Les limites posées par le Conseil administratif sont bienvenues, ils entrent en matière et renvoient la proposition en commission d'aménagement du territoire et environnement pour poursuivre la discussion.

**M. DUC** indique que le groupe PLR a étudié attentivement cette proposition du Conseil administratif concernant le projet de modification des limites de zones Tricouni/Marais. Ils ont été très sensibles aux préoccupations légitimes des associations de quartiers concernant les gabarits et les nouvelles constructions prévues sur ce périmètre. Dans le cadre de l'enquête publique, ces mêmes associations ont émis des observations qu'ils ont lues avec intérêt. Ils entrent donc en matière et proposent le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement afin de pouvoir auditionner les différentes associations de quartier.

**M. HUTZLI** informe que le groupe Le Centre a pris connaissance de ce projet ambitieux de mise en conformité énergétique et de rénovation. Ils espèrent pouvoir satisfaire toutes les parties concernées, soit les associations, en les entendant en commission d'aménagement du territoire et environnement. Ils acceptent l'entrée en matière et le renvoi dans cette commission.

**Mme GAUTROT** indique que les Vert'libéraux ont bien pris connaissance de ce projet de modification des limites de zones dans le périmètre de Tricouni/Marais. C'est un projet très important qui modifiera la hauteur des bâtiments dans cette zone. Leurs questions seront posées lors de la commission d'aménagement du territoire et environnement. Ils acceptent donc l'entrée en matière et le renvoi dans cette commission.

**Mme DESARDOUIN** déclare entrer en matière et accepte le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement.

Concernant la procédure du projet de modification de zones, **M. BARRO** remarque que les propos de M. ROBERT étaient quelque peu contradictoires. Si une modification de zone est votée, il faut qu'elle puisse être rendue contraignante en

invitant le Grand Conseil à intégrer l'image directrice dans son projet de loi. Il est important d'éviter un PLQ car il ajouterait trois ans de procédure et donc d'attente pour la rénovation de cet ensemble. Il aurait été possible d'établir un PLQ contenant l'image directrice dès le début du processus, sans passer par une modification de zone. De plus, le PLQ est un outil que la commune maîtrise mieux car il débouche sur une délibération du Conseil municipal qui est validée par le Conseil d'Etat, alors que la procédure de modification de zone est maîtrisée par le canton au travers d'un projet de loi voté par le Grand Conseil. Demander un PLQ maintenant retarderait la procédure et ne correspondrait alors pas aux besoins d'assainissement énergétique de ces bâtiments. C'est pourquoi il faudra, après avoir entendu les associations en commission d'aménagement du territoire et environnement, que l'image directrice soit coercitive.

**M. ROBERT** indique qu'il n'a pas l'impression d'avoir tenu des propos contradictoires car M. BARRO a répété ce qu'il venait d'énoncer. A savoir que la commune a été d'accord pour la modification de zones car ce processus est plus rapide et cela a un intérêt manifeste pour les futurs habitants. Néanmoins, la délibération doit inclure des réserves, notamment que la commune obtienne la garantie que l'image directrice soit contraignante en l'inscrivant dans le projet de loi. Si cela ne devait pas être suivi par le Grand Conseil, il faudrait alors passer par un PLQ car cela serait le seul moyen d'obtenir ce qui est demandé par la commune. Il précise que ceci ne sera pas traité par le Grand Conseil, mais le Conseil d'Etat. En effet, c'est le Conseil d'Etat qui va intégrer, ce qu'il espère, dans le projet de loi ses remarques qu'il va ensuite soumettre au Grand Conseil.

**M. BARRO** précise que M. ROBERT a dit «on doit passer par une modification de zones» alors que la commune avait le choix de l'outil et qu'il n'y avait pas d'obligation de passer par une modification de zones. Il était possible de passer par un PLQ dès le début du processus. Or, le Conseil d'Etat a imposé la modification de zones et les Conseil municipal et administratif perdent une partie du contrôle, car le PLQ est un outil démocratique plus fin. À titre d'exemple, le PLQ des Cirses a fait l'objet d'un référendum. La modification de zones ne le dérange pas, mais l'image directrice n'est pas un document contraignant pour les constructeurs. Pour qu'il le soit, il faut que le Grand Conseil y adhère. Bien souvent le Grand Conseil n'est pas en adéquation avec certaines communes. N'étant pas membre de la commission d'aménagement du territoire et environnement, il s'est donc permis d'insister sur l'importance de ne pas doubler les démarches en exigeant un PLQ. Il ajoute qu'il faudra peut-être interférer auprès des députés afin qu'ils soient sensibles aux préoccupations de la commune, car le projet de loi sera ensuite déposé au Grand Conseil et traité par sa commission d'aménagement.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.*

*Le renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté à l'unanimité – 21 oui.*

## **6. Propositions des Conseillers municipaux.**

*Il n'y a pas de propositions.*

## 7. Questions et divers.

**M. MARTIN**, en réponse à la question de Mme CHERBULIEZ liée à la vidéo surveillance de l'école Girsas, indique qu'un approfondissement de la question était prévu et non pas un retour vers le Conseil municipal.

**M. DUC** informe qu'une personne de la commune souhaitait louer une salle pour organiser un anniversaire pendant les vacances scolaires. La commune lui a indiqué qu'il était impossible de louer les salles pendant ces périodes. Il s'étonne de la rigidité de la commune et souhaite savoir ce qu'il en est.

**M. ROBERT** répond que cette disposition, purement historique, figurait dans le règlement interne de la commune pour les locations de salle. Le Conseil administratif vient de valider la modification de ce règlement et, désormais, les salles pourront être louées en période de vacances scolaires. Cela n'inclut pas les salles à l'intérieur des écoles afin que les entretiens et les nettoyages nécessaires puissent y être effectués.

**M. ZUFFEREY** indique que de nombreux parents, ainsi que son épouse, lui ont rapporté que l'escalier et le sol menant des vestiaires à la piscine d'Harmony sont trop glissants pour les enfants qui suivent les cours de natation. Il y a déjà eu de nombreuses chutes, dont un enfant qui a fini à l'hôpital pour quelques points de suture. Il souhaite que la commune se penche sur ce problème au moyen d'une pose d'antidérapants, par exemple, avant qu'un accident grave ne soit à déplorer.

**M. ROBERT** en prend note et un point sera fait avec Harmony qui n'a, jusque-là, pas rapporté de problème avec cet escalier.

**Mme BATARDON** transmet la question d'un communier qui se demande pourquoi les bois sont coupés dans les forêts de Veyrier en période de nidification et hors de la période de découpe du bois.

**M. ROBERT** répond que la plupart des propriétaires de forêts ont un contrat avec ForêtGenève pour l'entretien des bois. Celle-ci planifie les travaux en fonction des périodes de l'année et des arbres à abattre. Il se renseignera à ce sujet.

**M. HUTZLI** rapporte la question d'une communiera qui s'étonne de l'absence de lumière au Parc de la Mouille et de la formation de trous. Il remarque également que le 20km/h au centre du village n'est pas efficient, car il y a des excès de vitesse. Le village a été limité à 20km/h et il serait souhaitable que cette limitation soit respectée. De la prévention pourrait être faite.

**M. ROBERT** indique que les trous à la Mouille correspondent à l'installation de nouveaux socles pour le renouvellement des poubelles.

**M. MARTIN**, concernant la limitation de vitesse au chemin de Sous-Balme, indique que le Conseil administratif a mandaté le service de la Police municipale afin qu'un rapport soit fait à ce sujet. Un visispeed y a été installé et un rapport précis sera communiqué à la commission des finances, sécurité et administration et au Conseil

municipal prochainement. Ce rapport amènera probablement des modifications sur le chemin de Sous-Balme.

**M. GÄMPERLE** indique que le comité du Veyrier-Salève Basket demande à être consulté pour le marquage du terrain de basket extérieur de l'école de Grand-Salève, afin que ces marquages correspondent aux normes officielles de ce sport, ce qui n'est actuellement pas le cas. Il souhaite également être intégré à la réflexion pour le futur déplacement du terrain de basket de l'école de Bois-Gourmand.

**M. BALDIN** transmet une question de la part de l'Association des Parents de la Commune de Veyrier (APCV) et de la Direction de l'école de Grand-Salève qui sont à l'initiative d'un projet participatif d'aménagement du préau de l'école primaire de Grand-Salève. C'est un projet porté, tant par les parents d'élèves et leurs enfants, que par les enseignants, la direction de l'école et les responsables de l'animation parascolaire. Ce projet propose de mener une démarche participative incluant les élèves et l'ensemble des usagers du préau afin de réaménager la cour de l'école de Grand-Salève et ses abords, d'améliorer le bien-être des enfants et de leur offrir un environnement plus végétal, naturel, diversifié et sans îlots de chaleur, grâce à une amélioration de la perméabilité du revêtement des sols. Ce projet a été adressé par courrier à la mairie en septembre dernier. Depuis, rien de nouveau n'a été annoncé par le Conseil administratif et les initiateurs du projet restent dans l'attente. C'est pourquoi ils demandent maintenant au Conseil administratif de prendre clairement position sur ce projet d'intérêt public et de faire le nécessaire afin que les initiateurs puissent être entendus en commission et participer à l'élaboration et à la concrétisation d'un projet qu'ils ont porté. Ils sont un atout et une incontournable force de proposition dont la commune pâtirait à se priver. Il rappelle l'article 147 de la Constitution genevoise qui prévoit que «les communes encouragent la population à participer à l'élaboration de la planification et des décisions communales».

**Mme TAGLIABUE** répond que ce projet n'a pas été abandonné et que le Conseil administratif est en lien avec l'APCV à ce sujet. Les propositions apportées par l'APCV ont été étudiées et il leur a été expliqué qu'une étude de faisabilité avait été demandée à cause d'importantes contraintes dans le préau de Grand-Salève. Le Conseil administratif reviendrait ensuite vers elle avec des suggestions. L'étude a été effectuée et le Conseil administratif attend un chiffreage pour discuter avec l'APCV et aller de l'avant.

**Mme GAUTROT** revient sur la votation concernant le référendum sur la création de la nouvelle ligne de bus 49 qui aura lieu en juin prochain. Les Vert'libéraux aimeraient savoir quels sont les délais accordés aux partis politiques pour déposer leur prise de position à inclure dans la brochure du matériel de vote.

**M. MARTIN** répond que les partis doivent tenir une assemblée générale afin de valider leur prise de position. Pratiquement, les prises de position doivent être déposées au service des votations le 15 avril 2024 à 12h00 au plus tard.

**M. MONNAT** rappelle qu'un e-mail informant de la procédure et des dates de dépôt à été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal le 15 février dernier.

**Mme DESARDOUIN** prononce le discours suivant : «Je souhaite prononcer ces quelques mots sur la journée internationale des droits des femmes du 8 mars dernier, déclarée comme telle par l'Organisation des Nations-Unies en 1977. Aujourd'hui, je veux simplement faire un clin d'œil à la journée du 8 mars 2024, journée internationale des droits des femmes. Cette journée vise à mettre en lumière les luttes historiques des femmes. En Suisse, après 1968, le mouvement de libération des femmes a émergé. En France, des femmes comme Giselle Alimi, Simone de Beauvoir, Simone Veil, Claudine Monteil, pour ne citer qu'elles, sont synonymes de courage et d'audace. Elles ont lutté pour l'égalité, la justice et leurs droits dans tous les domaines de la société. La journée du 8 mars permet de sensibiliser sur les inégalités, de promouvoir le respect des droits des femmes, de souligner les progrès réalisés et de mettre en avant les actions nécessaires pour atteindre l'égalité entre les genres. Elle est également une occasion de réfléchir aux défis actuels auxquels les femmes du monde entier sont confrontées : les violences à leur égard, les inégalités économiques et salariales, ainsi que l'accès limité à l'éducation dans certains pays. L'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, le 8 mars 2024, droit scellé à 12h15 par le garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti, accompagné du président de la République française Emmanuel Macron, fait de la France un exemple. C'est une victoire et un message d'espoir que la France a envoyé à toutes les femmes du monde. D'après les études statistiques, le droit à l'IVG est en danger dans le monde et j'espère que la Suisse emboîtera le pas de son grand voisin en l'inscrivant dans sa Constitution. Je profite de cette occasion pour présenter mes félicitations à toutes les femmes qui travaillent dans notre commune et leur dire, qu'un jour ou l'autre, ce 13,8% d'écart salariale entre hommes et femmes ne sera plus, car ce principe est inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1981. Un salaire égal pour un travail égal. Il faudrait que nos autorités et nos administrations exigent l'application de la loi sans tarder.»

**M. ZANICOLI** remarque qu'une partie de l'éclairage du chemin des Bois est en LED, ce qu'il trouve très bien. Il demande si, dans le futur, il pourrait y avoir un éclairage adaptatif. À titre d'exemple, la luminosité de l'éclairage serait à 20% et augmenterait à 100% au passage d'un véhicule. Cela permettrait une économie d'énergie. Cette modification aurait un coût, mais serait bienvenue. Il reste à savoir si cela est du domaine des SIG ou de la commune.

**M. ROBERT** indique que le Conseil administratif s'est penché sur cette question avec le service Aménagement, constructions et infrastructures à plusieurs reprises. L'une des premières idées a été de systématiquement modifier les éclairages avec des LED, lors de travaux. Or, le plan Optimalux du canton prévoit l'extinction des tronçons et l'éclairage constant de lieux tels que les passages piétons et les alentours des écoles. Le Conseil administratif a donc renoncé, pour le moment, à effectuer des travaux pour remplacer l'éclairage conventionnel par des LED, car le canton n'est pas très clair sur ces dispositions à moyen terme. Si des changements sont effectués, mais que le canton demande ensuite l'extinction des voiries communales, l'argent qui aura été investi n'aura servi à rien. Par ailleurs, Veyrier dispose d'un entrelacs de voiries privées et communales qui rend la gestion de l'éclairage public difficile. Des discussions sont en cours avec les SIG pour faciliter cette gestion en installant des armoires électriques séparées pour simplifier les réseaux.

**M. BESSAT-MACCHI** remercie Mme DESARDOUIN pour son intervention concernant la journée des droits des femmes. Concernant le projet Tricouni/Marais sur lequel son collègue est intervenu, elle souhaite insister sur deux aspects qui sont l'aspect participatif et écologique. Ce sont deux axes sur lesquels la commune, ainsi que les Conseillers municipaux, doivent s'accorder et qui méritent que l'on s'y penche.

**M. MESOT** indique, revenant sur la question du projet participatif d'aménagement du préau de l'école de Grand-Salève, ne pas souhaiter douter du Conseil administratif et n'avoir aucune raison de le faire. Il ne souhaite pas non plus douter d'une association de parents d'élèves qui dit avoir envoyé un projet neuf mois plus tôt et qui a maintenant l'impression que celui-ci est mis de côté. Le directeur de l'école, l'association de parents d'élèves, le GIAP, des enseignants et des élèves travaillent sur ce projet. La concertation est donc cruciale. Lorsqu'il est arrivé au Conseil municipal, M. BALDIN avait demandé si le préau de Grand-Salève pouvait être végétalisé. Il lui avait été répondu que cela n'était pas possible pour de multiples raisons. Il trouve qu'un manque de transparence serait regrettable et que la communication sur ce dossier doit faire l'objet d'une attention particulière, afin d'éviter les ambiguïtés.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire générale

Le secrétaire  
du Conseil municipal

Le président  
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Cédric Zufferey

Alain Pautex